

# CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 7

SEPTEMBRE 2021

## L'EDITO

Dans ce numéro, nous abordons le débat relatif à la pertinence des aides publiques aux entreprises. Les plans de relance mis en place suscitent de nombreux débats sur le ciblage et la conditionnalité des aides accordées. Nous nous intéressons également à la manière dont les écoles de Nîmes s'adaptent aux enjeux d'aujourd'hui. Certaines expériences en cours sont prometteuses. D'autres pistes méritent d'être appliquées. Bonne lecture.

Ont contribué à ce numéro : Catherine BERNIE-BOISSARD, Isabelle POUSSIER, Claude ALLET.

## Doit-on mobiliser de l'argent public pour aider les entreprises privées ?

L'Etat et les collectivités territoriales se vantent des budgets importants qu'ils dépensent pour aider les entreprises. Mais mobiliser de l'argent public pour subventionner des entreprises privées ne va pas de soi. Les bilans mitigés des dispositifs mis en place font régulièrement resurgir le débat sur les conditionnalités de ces aides. Au moment où l'argent public va se faire plus rare et les enjeux environnementaux et sociaux plus sensibles, la question mérite débat.

### Pour :

Il est tout d'abord évident que **lorsqu'une mesure réglementaire d'exception conduit à stopper l'activité d'une entreprise**, celle-ci doit pouvoir bénéficier de compensation financière. Le COVID 19 en a donné une bonne illustration.

Ce peut être également le cas lorsqu'une nouvelle réglementation condamne certaines productions et invite les entreprises à une reconversion rapide de leur production. Des programmes d'appui aux filières d'avenir dans l'industrie, comme dans l'agriculture, servent cet objectif : création d'une filière de batteries, passage à l'agriculture bio dans les périmètres de protection des captages ...

### Contre :

Il est en effet légitime d'aider les entreprises à l'arrêt du fait de mesures générales appliquées à un territoire. Toutefois, cela doit rester l'exception. Dans une économie de marché, **une aide publique modifie les conditions d'une concurrence non faussée. Elle crée des effets d'aubaine sans que les impacts soient toujours durablement au rendez-vous.** Elle favorise les entreprises bien introduites dans les réseaux politiques et administratifs aux dépens de celles qui sont peu habituées à monter des dossiers de demande aux formats exigeants.

### Pour :

**Les aides publiques accompagnent également la mutation des entreprises vers de meilleures performances environnementales.** Elles contribuent ainsi à l'atteinte des objectifs fixés au niveau national et régional. Ces changements imposent des investissements en infrastructures, machines et process. Faute de capitaux ou résultats insuffisants, de nombreuses entreprises, notamment les PME, ne seraient pas en mesure d'engager de tels investissements.

### Contre :

Aider les entreprises à corriger leur bilan environnemental revient à donner **une prime aux entreprises non vertueuses.** Celles qui ont anticipé les évolutions attendues n'ont pas été aidées. Comment distinguer celles qui ont choisi délibérément de ne pas moderniser leur outil de travail pour mieux rémunérer leurs actionnaires et leurs dirigeants, de celles qui n'en avaient en effet pas les moyens ?

### Pour :



Très souvent, l'aide aux entreprises vise avant tout à **préserver ou favoriser l'emploi local.** Coller aux choix de localisation d'une entreprise, favoriser la poursuite de l'activité d'une entreprise en difficulté, encourager l'extension d'activités existantes. Les élus sont en première ligne. Mesures fiscales, subventions d'investissement, mise à disposition de terrains ou de locaux, les manières d'agir sont variées. Bien entendu, souvent ces appuis s'accompagnent de la mise en place d'engagements de l'entreprise, en particulier sur le maintien des emplois dans un délai donné.

### Contre :

**Certaines entreprises n'ont pas d'état d'âme, mais savent profiter des opportunités.** Le « Règlement de l'aide à l'immobilier d'entreprise » adopté en septembre 2018 par Nîmes Métropole se montre très généreux à l'égard d'entreprises qui n'ont pas besoin de l'aide du contribuable. La SAS Maison Albar Imperator, nouveau propriétaire de l'Hôtel Impérial, a bénéficié d'une subvention de 75 000 € pour financer sept suites haut de gamme et leurs équipements. Les travaux sont estimés à 721 377,50 € HT (DE19-03-055). Aurait-elle créé ou maintenu moins d'emplois sans la subvention ? On peut en douter.

Une entreprise est souvent en difficulté du fait d'erreur de management : défaut d'anticipation des marchés, investissement absent ou inadapté, action commerciale défaillante, priorité donnée aux actionnaires ... **Peut-on aider une entreprise sans remettre en cause son management ?** Comment s'assurer que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets ?

### Pour :

Les aides aux entreprises sont particulièrement bienvenues pour **accompagner les jeunes pousses dont le projet est porteur de fortes valeurs sociales et environnementales.** Ces entreprises ont souvent de faibles capitaux propres. Leurs capacités d'emprunt sont limitées. Les subventions et avances remboursables constituent de véritables tremplins pour ces pionnières des emplois de demain.

### Contre :

Il existe de nombreux dispositifs d'appui aux jeunes entreprises : réseau Entreprendre, Business Angels, CJD, CCI, BIC Innov'up ... Une collectivité publique ne peut être pertinente que si elle s'insère dans un dispositif plus large garantissant l'accompagnement dans tous les aspects de la fonction d'entrepreneur(euse). De plus les dispositifs conjuguent régulièrement les interventions de plusieurs acteurs publics (Région, Département, Agglomération, Etat, Europe). **Il est indispensable que les critères d'attribution des aides soient coordonnés et rendus publics.**

### Sans conclure :

Effet d'aubaine ou besoin légitime et vital, le débat est loin d'être clos. Il est certain que les collectivités locales ne doivent pas se donner des objectifs de dépense, mais de résultats. **Une bonne politique n'est pas celle qui dépense plus que son prédécesseur, mais celle qui dépense moins avec plus d'effets positifs.** Gageons que l'évaluation des politiques votées va se développer à l'avenir avec une parfaite transparence pour les citoyens. Et vous, qu'en pensez-vous ?

## La politique scolaire de Nîmes est-elle adaptée aux enjeux d'aujourd'hui ?

L'éducation est un service public national. L'Etat a en charge les programmes scolaires et la gestion du personnel enseignant. Les collectivités territoriales assurent l'ensemble des autres compétences : locaux, restauration, activités périscolaires, personnels non enseignants, etc. Les écoles primaires relèvent de la commune.

Pour :

**La ville de Nîmes a obtenu le label « Ville amie des enfants » décerné par l'Unicef depuis 2006.** Elle s'est engagée à rendre effectifs les droits de l'enfant de 0 à 18 ans sur son territoire.

Le **Pass Famille** permet de bénéficier de tarifs personnalisés selon la situation financière des familles. Le taux de réduction concerne de nombreuses prestations de la ville : restauration scolaire, Accueils de Loisirs Associés à l'école (ALAé), Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), classes de découverte, activités des centres socioculturels et sportifs, bibliothèque, conservatoire.

**Pour le secteur petite enfance, Nîmes compte 6 établissements « multi-accueil »** (anciennement crèches et halte-garderies) avec environ 350 places. La ville assure le fonctionnement de ces établissements et un soutien financier aux organismes privés gestionnaires d'établissements « multi-accueil ».

Contre :

À Nîmes, **il est urgent de développer l'offre d'accueil de la petite enfance (0-3 ans) qui reste très limitée**, en soutenant davantage les structures existantes, en réalisant des travaux d'extension ou de construction de nouveaux établissements municipaux.

Pour :

Nîmes compte **83 écoles maternelles et élémentaires** qui accueillent chaque année près de 12 000 élèves, ainsi que des ALAé qui fonctionnent durant l'année scolaire sur le temps périscolaire (800 places) et des ALSH qui fonctionnent les mercredis et durant les vacances (1300 places). La ville offre une dotation en moyens matériels et fournitures scolaires, affecte le personnel non enseignants (ATSEM) aux écoles maternelles publiques. Elle fournit des services pédagogiques complémentaires (en zones d'éducation prioritaires, classes de découverte, transports pour sorties scolaires, intervenants spécialisés, soutien financier aux projets d'enseignants, équipements éducatifs spécialisés...). Enfin, elle offre un soutien financier au fonctionnement des écoles privées du premier degré sous contrat avec l'État.

Contre :

Les aménagements des écoles primaires doivent être intensifiés. **Certaines écoles sont vétustes et sans accès handicapés, alors que l'école inclusive est pourtant inscrite dans la loi.** Des économies d'énergie pourraient être réalisées par une meilleure isolation des bâtiments existants. La chaleur pourrait être atténuée par la végétalisation d'une partie des cours d'écoles transformées en jardins potagers éducatifs, cultivés par les élèves en partenariat avec les jardiniers de la ville.

Il apparaît nécessaire de travailler sur le recrutement et la formation continue des agents employés dans les écoles (ATSEM) et des animateurs des ALAé, et sur la concertation entre école et ALAé pour harmoniser les projets éducatifs.

Pour :

La ville organise le service de restauration dans 54 restaurants scolaires. Elle commande les repas à une cuisine centrale du prestataire SHCB. **Les menus sont composés avec 30% de produits bio, 50 % de fruits et légumes locaux.** En moyenne, la ville propo-

sait deux fois par mois des menus végétariens, et depuis novembre 2019, un plat végétarien par semaine est servi.

Contre :

Des efforts ont été réalisés depuis 2019, mais il faudrait viser une amélioration significative des pourcentages d'aliments issus de l'agriculture biologique associés à des produits issus de filières courtes et locales, pour aller vers une « éco-cantine ». **Inclure la possibilité d'un choix de repas végétarien quotidien** serait souhaitable, ainsi que transformer les cantines non encore équipées en self-service, pour favoriser l'autonomie des élèves et lutter contre le gaspillage. Objectif : zéro déchet.



Pour :

**La construction du Pôle éducatif et culturel Jean d'Ormesson**, inauguré en 2020, est un projet ambitieux : « inventer l'école élémentaire idéale et améliorer les conditions d'apprentissage dans un quartier où la réussite scolaire pose question, amplifiée par le manque de mixité sociale et du fort « taux d'évitement » (35% en 2015). Pendant trois ans, aidée d'un sociologue et d'une anthropologue, la Ville a impliqué parents d'élèves, enfants, enseignants, acteurs associatifs et institutionnels du quartier pour établir les besoins. Le projet veut allier l'idée d'une école ouverte sur le quartier et accueillant des activités extérieures. De plus, le bâtiment est bioclimatique à énergie positive.

Contre :

Pour les futures rénovations ou constructions d'écoles primaires, une politique ambitieuse de prise en compte de l'accessibilité, de la haute qualité environnementale, de l'urbanisation et de la sectorisation est nécessaire, à l'image du Pôle éducatif et culturel Jean d'Ormesson, mais pour toutes les écoles. Un travail de co-construction permettrait de prendre en compte de façon précise les besoins des usagers pour mieux penser la rénovation comme la construction de nouvelles écoles. **Une offre plus attrayante dans ces écoles éviterait peut-être la "fuite" vers le Privé** (équipements sportifs, médiathèque, salle polyvalente : cinéma, spectacles, conférences, expositions, utilisables hors temps scolaire par les associations par exemple). **Limiter au maximum les dérogations et refondre la sectorisation** scolaire permettrait de favoriser cette mixité culturelle et sociale qui fait tant défaut à Nîmes, condition pour mieux apprendre à vivre ensemble dès l'école primaire.

Sans conclure :

Les pistes pour améliorer l'école et l'adapter aux enjeux d'aujourd'hui peuvent pour la plupart faire l'objet de consensus. Reste à savoir si les volontés politiques seront capables d'en faire des priorités.

Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.

Ecrivez-nous à : [controverses30@gmail.com](mailto:controverses30@gmail.com)

Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.controverses30.fr/>

Et sur notre page [Facebook](#)